



**BOIS-DES-FILION**

## **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 7200  
AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 7002 ET D'AJOUTER DES NORMES  
PARTICULIÈRES (SECTEUR MARCEL-PROVOST)**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7203  
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, à une séance extraordinaire tenue le 5 mars 2019, le projet de règlement numéro 7203 ;

**QUE** le projet de règlement numéro 7203 a pour objet d'assurer la concordance au règlement 7002 et d'ajouter des normes particulières en supprimant et créant de nouvelles zones et grilles de spécifications et en modifiant certaines limites du zonage ;

**QUE** le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7203, le 26 mars 2019, à compter de 19 h à la salle exécutive de l'Hôtel de Ville située au 375 boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

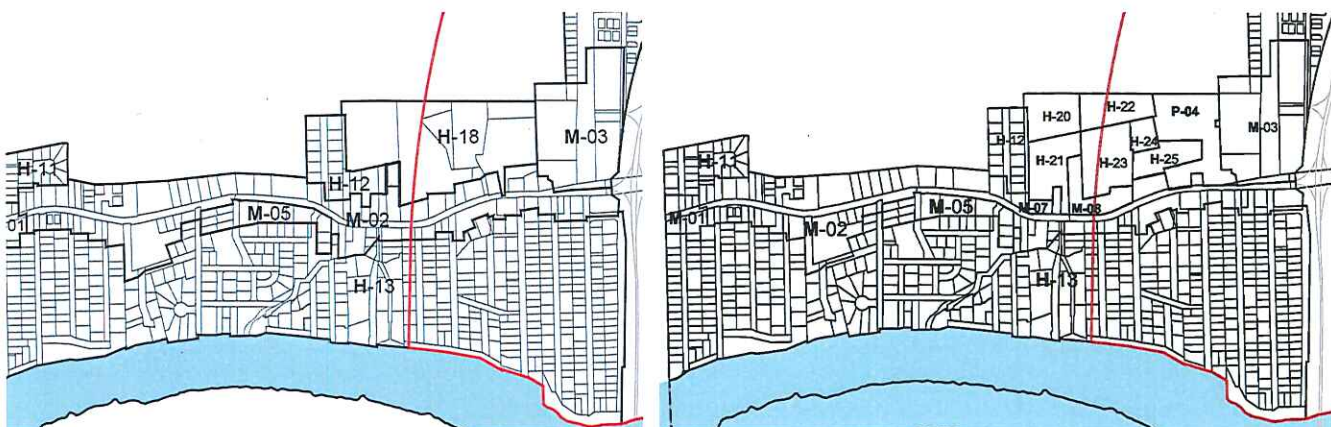
**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

**QUE** le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Zonage actuel

Zonage proposé



**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 6 mars 2019.**

**Sylvain Rolland,  
Directeur général et greffier par intérim**